



Défense de l'Ecole publique

Défense de la Laïcité

Extrait de la résolution générale adoptée par le Congrès de la cgt-FO, à Rouen, le 3 juin 2022 :

Attaché à l'école laïque et républicaine, fondée sur la transmission des connaissances, le Congrès exige le retrait de toutes les contre-réformes de Blanquer et de ses prédécesseurs, qui ont conduit à la remise en cause de la laïcité, à la territorialisation, et à l'aggravation des inégalités.

Alors que le Président vient d'annoncer la généralisation de l'expérimentation marseillaise, qui vise à transformer l'Ecole communale sur le modèle des écoles privées, avec des projets particularistes et des chefs d'établissements recruteurs, au détriment de l'égalité des droits et des statuts, le Congrès revendique l'abandon de l'expérimentation Macron, à Marseille comme ailleurs !

Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux ouvrant droit à des qualifications reconnues dans les conventions collectives. Il exige le rétablissement du baccalauréat avec ses épreuves nationales terminales, ponctuelles, anonymes. Le baccalauréat doit rester le 1er grade universitaire permettant de s'inscrire à l'université ou dans la filière de son choix. Le congrès revendique l'abandon de Parcoursup et du Service national Universel.

Le Congrès demande la création urgente de postes statutaires, en particulier par la mise en place de concours exceptionnels. Il revendique l'augmentation immédiate des salaires ainsi que le droit à vrai statut, un vrai salaire pour les contractuels, les AED et AESH.

Le Congrès réaffirme également la place de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat que le gouvernement entend réviser au nom de la lutte contre le séparatisme.

Pour le Congrès, l'enseignement dû aux élèves ne dépend pas d'une majorité politique mais du savoir. C'est pourquoi le Congrès exige le respect du Statut qui protège les personnels et donc la conscience en formation des élèves de toute pression extérieure.

Le Congrès rappelle la revendication constante des partisans de la laïcité et du serment de Vincennes de 1960 : les fonds publics doivent être réservés à la seule Ecole publique. En ce sens, le congrès rappelle la position constante de la CGT-FO d'exigence de l'abrogation de la loi Debré – Guerneur de 1959 et toutes les lois anti-laïques.